



Pour citer cet article :

Lafon (Robert), « Le libéré et ses caractéristiques psychologiques et médicales : Essai de détermination de ce qui fait le récidiviste », *Sauvegarde de l'enfance*, n°7-8, septembre-octobre 1953, p. 599-619.



LE LIBÉRÉ ET SES CARACTÉRISTIQUES PSYCHOLOGIQUES ET MÉDICALES

essai de détermination
de ce qui fait le récidiviste ⁽¹⁾

par M. le professeur R. LAFON,
professeur de clinique des maladies mentales et nerveuses
à la Faculté de médecine de Montpellier

Nous sommes tous des récidivistes : entre les mécanismes psychologiques et les occasions, qui nous font retomber dans la faute, et la psychogénèse et les circonstances, qui font les récidivistes condamnés par les lois des hommes, il n'est que des questions de degré de gravité ou parfois même d'inconscience. Ceux qui ont beaucoup reçu, à qui n'a rien manqué, n'ont-ils pas plus de responsabilité dans la faute vénielle que les pauvres sans formation morale et démunis de l'essentiel dans le délit grave ? « L'existence des individus qui respectent les lois est plus facile que celle des délinquants (Friedlander). »

Les aspects et les mécanismes psychologiques de la récidive, nous pouvons les découvrir en nous-même. Ils apparaîtront clairement à notre esprit, si nous les situons dans le contexte du cadre et de l'évolution de la criminogénèse et si, au lieu d'être accusateur, au nom de notre conscience morale ou de la règle collective, nous nous mettons dans la situation charitable d'un homme qui essaye de comprendre un autre homme, dans la situation humble de celui qui fait sincèrement son propre examen de conscience et dans l'esprit de bienveillance que l'on a généralement pour soi dans le jugement de ses propres actes.

C'est pour cela que, quoique n'étant pas un spécialiste de la criminogénèse, j'ai cru cependant devoir accepter de traiter le sujet, autant par sympathie pour votre œuvre et vos dirigeants que par intérêt pour ce problème général, où l'homme risque de nous apparaître comme un criminel, non seulement à cause de ce qu'il fait mal en lui et autour de lui, mais à cause de ce qu'il ne fait pas pour autrui : « nous sommes tous des criminels », en nous mettant dans cette perspective, il est sûr que nous comprendrons mieux, et que nous agirons mieux.

(1) Cette conférence a été prononcée au Congrès des prisons organisé par l'Aumônerie générale des prisons et le Secours catholique, Congrès qui s'est tenu à Lourdes du 27 au 30 avril 1953. Elle a été publiée *in extenso* dans le compte rendu de ce Congrès (1 vol., 51 pages, 300 fr., Edit. S.O.S., 25, rue Mayet, Paris, 6°).

Intérêt de la collaboration avec la Justice des techniciens de la biologie, de la psychologie, de la psychiatrie et de la sociologie.

Dès lors celui qui s'intéresse aux problèmes d'inadaptations humaines est mieux placé pour donner son opinion. Je le crois même mieux placé que l'expert psychiatre chevronné, car j'estime que la justice se sert mal des psychiatres. *L'aide que nous pourrions apporter devrait dépasser celle de la simple expertise mentale*, réalisée le plus souvent dans des conditions très insuffisantes et uniquement utilisée par tel avocat général ou tel avocat de la défense, en vue d'une condamnation ou d'un acquittement, pour soutenir une cause et non pour réadapter un être humain qui s'est placé hors de la règle sociale actuelle.

Après le jugement, le dossier est fermé et l'être condamné reste le même, rien n'a été fait, rien le plus souvent ne sera fait pour lui, personne ne lira plus le rapport de l'expert pour essayer de comprendre l'homme. Sauf si la récidive survient, ce rapport servira de base au nouveau rapport, dont le sort sera celui du premier.

Derrière la culpabilité apparente individuelle, il y a des culpabilités profondes, inapparentes, familiales et sociales.

La justice nous honore quand elle nous demande d'être ses auxiliaires, mais elle devrait pousser plus loin la collaboration des techniciens de la biologie, de la psychologie, de la psychiatrie et de la sociologie. Car sa mission est bien de faire respecter les lois et les individus aussi bien coupables que victimes : *derrière la culpabilité apparente*, qui met en évidence et en lumière l'accusé ou le coupable sur le piédestal du délit ou du crime, *il y a des culpabilités profondes inapparentes, familiales et sociales, dont la collectivité porte la responsabilité.* Non seulement le coupable apparent est dans une certaine mesure une victime de la collectivité familiale ou sociale, mais encore *la collectivité liquide son propre conflit inconscient de culpabilité* en se délectant à l'assistance aux débats ou à la lecture des comptes rendus et en réclamant des sanctions sévères. « La vieille idée d'expiation, de vengeance, qui gêne le progrès, est toujours vivace dans l'esprit du public (Friedlander). »

Le jury d'une cour d'assises n'est que le représentant de cet *inconscient collectif qui réclame vengeance pour se libérer de sa propre culpabilité.* Ce que je dis n'atténue en rien la culpabilité individuelle de l'homme libre, qui a pu choisir, mais veut simplement dire que *derrière toute culpabilité individuelle il y a une culpabilité collective*, que la criminogénèse comporte toujours des mécanismes bio-psycho-sociaux individuels et collectifs et qu'elle ne peut être comprise et jugée équitablement qu'en dehors des impulsions et des passions de la vindicte de l'inconscient collectif. Pour éviter la récidive il faudra donc que la justice demande une collaboration étroite et durable aux divers techniciens ès sciences de la criminologie, non seulement pour le jugement, mais surtout en vue de la réinsertion sociale. Sinon *il faut craindre que la condamnation ne fasse que surcharger le conflit individuel et n'incite le coupable à mieux cacher la récidive.* La question n'est pas tant de savoir si le délinquant va récidiver officiellement, c'est-à-dire se faire reprendre, mais plutôt de savoir si sa disposition psychologique ou psychiatrique criminogène reste identique, si même elle ne s'est pas aggravée sous l'influence de la privation de liberté, des témoignages, des débats, de la

condamnation, de la peine et des difficultés de reprise de la vie sociale à la libération.

Ici, plus encore que dans la délinquance primaire, apparaît la responsabilité collective en fonction de ses conceptions et de ses organisations judiciaires, juridiques et pénitentiaires.

Qu'est-ce qu'il peut y avoir de plus pour un récidiviste, en dehors de son aptitude personnelle à la répétition de l'acte, laquelle existait déjà avant le premier délit, que l'occasion nouvelle et le trouble apporté dans son comportement par la suite de son premier délit ? Peut-être la révélation de la satisfaction d'un sadisme jusque-là méconnu, ou de la détente d'une impulsion jusque-là restée virtuelle sous la forme d'une névrose obsessionnelle, mais cela est déjà dans l'état antérieur du sujet, le premier crime ou délit ayant simplement la valeur d'une découverte.

Je ne veux pas dire que les actions judiciaires, juridiques ou pénitentiaires soient toujours mauvaises, mais je les crois, dans leur état actuel, bien souvent inutiles, parfois nocives. L'esprit de vengeance et le conflit de culpabilité de l'inconscient collectif ont obtenu leur détente : « Justice est faite », mais si on ne le tue pas, le délinquant ou le criminel reste, au mieux, le même devant un avenir lourdement chargé.

Nécessité d'étayer l'action morale sur des bases scientifiques et « cliniques » solides et concrètes.

Est-ce juste ? Est-ce charitable ? Est-ce chrétien ? Où est la miséricorde ? Je sais que l'aumônier est là, je sais qu'il y a partout et dans toutes les professions des hommes et des femmes de cœur, mais les biens spirituels qu'ils apportent disparaissent bien souvent dans le sable mouvant des réalités humaines. Pour la plupart, il est indispensable que l'action morale soit étayée sur des bases solides et concrètes.

Si l'on veut éviter la récidive et, qui plus est, l'aggravation, il y a une double action de prophylaxie et de cure individuelle et collective qui ne peut être entreprise que si l'on connaît bien les facteurs et les mécanismes de la délinquance et de la récidive. Les uns sont étroitement liés aux autres ; dans les processus criminogènes de beaucoup se trouvent déjà les mécanismes récidivistes de l'acte défendu. Pour nous le critère de la récidive ne sera pas la découverte judiciaire de la faute, mais bien la répétition de l'acte interdit ou la succession d'actes défendus.

Dans cette cascade d'événements qui précèdent, accompagnent et suivent le délit ou le crime, il serait bon de mettre en évidence : ce qui est spontané, qui apparaît en dehors de toute intervention officielle, et ce qui est susceptible d'être facteur de récidive ou d'aggravation du fait d'une intervention officielle. Je crois pouvoir affirmer déjà que ce qui précède est l'essentiel et je pense vous démontrer que le problème de la récidive ne se pose pas réellement au moment de la libération, mais bien avant le premier délit ou crime.

Une question angoissante surgit chaque fois que la liberté est rendue à un détenu : que va-t-il devenir ?

Deux catégories de libérés.

Je crois, en schématisant à l'extrême, qu'il faut distinguer deux grandes catégories de libérés : ceux pour lesquels le délit ou le crime a été *un épisode aigu de la vie*, comparable à une maladie grave, mais transitoire, et ceux pour lesquels la faute reconnue n'est qu'*une manifestation plus évidente d'un ensemble de comportements durables*, assimilable à une maladie chronique.

Les premiers peuvent guérir seuls, ce seront les conditions sociales, la reprise de la vie libre qui pourront l'exposer à une rechute. Les seconds portent en eux le germe de la récidive, ce sont eux les véritables récidivistes. La rechute est essentiellement d'origine exogène, alors que la récidive est déjà fixée au moment de la libération dans l'individu à l'état de potentiel intrinsèque.

Les caractéristiques psychologiques et médicales vont donc être différentes avec chaque groupe. J'essaierai d'abord de déterminer ce qui fait la délinquance ou la criminalité, puis ce qui conduit à la récidive et ceci, j'espère, éclairera les attitudes à avoir au moment de la libération.

DÉLINQUANCE ET CRIMINALITÉ

La science criminologique est toute jeune, elle doit faire appel aux méthodes de la psychiatrie, de la psychologie clinique, de la psychanalyse et de la psychosociologie, elle doit permettre à tous ceux qui s'intéressent à la criminalité et à la délinquance de ne plus se contenter de conceptions purement morales et d'étayer celles-ci sur des données et avec des moyens scientifiques de plus en plus exacts.

Qu'est-ce qu'un criminel ?

« Toute l'histoire de la notion de crime montre que le seul critérium valable est d'ordre social... La notion sociale du crime est relative et incertaine. Les criminels qu'on a appelés antérogades n'ont pu s'adapter à la période dans laquelle ils ont vécu. Ils ont précédé une époque qu'ils ont annoncée. Ils ont été les héros de la période à venir : tels les martyrs chrétiens ou Galilée (Heuyer). »

Déjà nous voyons combien il est difficile de connaître même l'objet de la criminologie. Les opprimés des catacombes et les martyrs des arènes romaines étaient au début du christianisme des récidivistes dangereux ; des missionnaires ou des prélats sont dans certains pays des délinquants suspects ou martyrisés en notre époque où l'Église catholique, cependant, rayonne à travers tout le monde.

Il est évident que nous éliminerons de notre étude le groupe de ces faux délinquants de conviction ou de foi. Lacordaire ne disait-il pas : « Il est de saintes fautes, et la violation d'une loi peut être quelquefois l'accomplissement d'une loi plus élevée. »

A la fin du deuxième Congrès international de criminologie, le Dr Repond a essayé de définir la criminologie :

« Criminel est donc l'acte ou la conduite qui agit occasionnellement ou habituellement contre ce que demande occasionnellement ou habituellement le groupe dans des circonstances données. Tous les actes, toutes les conduites de la vie humaine peuvent revêtir, peuvent être munis de la qualité criminelle suivant les circonstances. Voici des exemples : dormir est un acte normal, licite, dormir

pour un soldat de garde est un crime ; soulager un besoin naturel est normal, le faire en public, c'est un délit ; posséder, acheter ou vendre sont actuellement dans de nombreux pays des crimes entraînant la mort. A l'opposé, tout peut être licite et même vertueux dans certaines circonstances, tuer pendant la guerre, torturer pour faire avouer, mentir, piller, voler, incendier sont des choses licites, autrement dit, les circonstances rendent licites ou illicites les actes ou les conduites qui sont fonction du groupe.

» La criminologie embrasse donc l'ensemble des relations humaines et plus particulièrement celles de l'individu avec le collectif. Le non-criminel est donc celui qui adapte son comportement aux fluctuations des valeurs imposées par le groupe et le criminel est celui qui occasionnellement ou plus ou moins habituellement est incapable de faire cette adaptation. »

Pour Mme Favez-Boutonier, il n'y a pas de définition du criminel en soi, on est obligé de le définir par rapport au groupe : le criminel, c'est l' « homme qui transgresse des interdits et ainsi se trouve désengagé et exclu du groupe ». Cependant, nous le verrons plus loin, il en cherche et souvent en trouve ou en crée un autre auquel il s'intègre.

La criminalité et la délinquance ne sont que les résultantes d'un conflit opposant un individu à ses semblables organisés en société. « Il n'y a délinquance que parce qu'il y a des lois pénales et celles-ci se justifient simplement par la nécessité, pour une société, de défendre son existence contre les perturbations internes, en exigeant de ses membres le respect de certaines règles. Le caractère délictueux d'un acte ne saurait, en effet, être estimé en fonction d'une abstraction métaphysique, morale ou religieuse. La notion de délinquance a du reste constamment varié selon les époques, les mœurs, les religions et les civilisations (A. Porot). »

D'après Vervaeck, le criminel se présente avant tout comme un déséquilibré social, inapte à la vie en groupe ; ses tendances instinctuelles sont incomplètement socialisées.

La clinique psychanalytique a ouvert une voie féconde en criminologie. « Déjà, dans la psychologie de l'enfant, on peut avoir la chance de saisir la trame de certains actes criminels. On voit se dessiner toute l'organisation de comportements anti ou asociaux qu'on nomme, par une extension abusive de la notion de délinquance, les états de prédélinquance ; chez l'adolescent les conflits se réveillent pour des raisons qui tiennent à l'évolution psychologique aussi bien qu'à la pesée des difficultés sociales, qui attendent l'enfant lors de sa sortie du milieu familial et scolaire. L'autonomisation de l'adolescent n'est pas sans faire appel au vieux conflit entre les poussées instinctuelles et les idéaux moraux souvent rigides. Le personnage doit s'affirmer si la période de la délinquance s'organise (Lebovici, Male et Pasche). »

Le conflit psychique ne se résout que dans un acte grave de transgression de l'interdit. Pour Hesnard « le crime est essentiellement une transgression de l'interdit, on ne doit pas chercher à le comprendre, biologiquement et psychologiquement, sur le seul plan mécaniste des « forces mentales » — dites tendances criminelles — auxquelles le sujet ne résisterait pas, mais sur le plan humain des valeurs morales, qu'il se construit et qui justifient à ses yeux et qui légitiment pour lui l'acte attirant et interdit. C'est la hantise du problème métaphysique de

la responsabilité qui a jusqu'à présent, pour les juristes, les psychiatres et le sens commun, voilé la réalité humaine concrète du crime... ».

En réalité la criminologie se trouve encore dans un état assez chaotique par manque d'une connaissance scientifique des conditions dans lesquelles se développe le phénomène criminel (Grégorio Bergmann).

Les investigations d'où sont sorties nos connaissances actuelles mettent en évidence *la valeur de l'examen minutieux du délinquant*.

Désormais on n'établit de théories qu'après *l'étude complète d'un grand nombre de malfaiteurs* et la mise en parallèle de ceux-ci avec des *groupes témoins appropriés*, ou encore après un travail *psychanalytique de plusieurs mois*. Ces procédés modernes, auxquels les noms de Healy et de ses collaborateurs, de Burt, d'Aichorne, d'Alexander, de Staub, de Fritz Reld, de Bawbee restent attachés, prouvent de façon évidente que les différences entre les structures psychiques des délinquants et celles des non-délinquants sont plutôt d'ordre quantitatif que d'ordre qualitatif.

Lagache (1951) estime qu'il n'y a pas de psychogénisme pur, la force criminogène d'une situation est fonction de la personnalité, qui est celle des conditions de la conduite. *Le crime doit être considéré comme une structure fondamentale de l'existence humaine* et la criminalité doit être envisagée sous un jour dynamique, vérifié par une masse importante de faits auxquels, à défaut d'investigations psychanalytiques et biographiques, on ne saurait opposer ni une théorie constitutionnelle du criminel-né, ni une théorie du criminel d'habitude, produit de la société.

Le criminel est donc un être en conflit avec le milieu organisé, les vecteurs du conflit sont multiples et tiennent à la nature de l'être, et à la structuration actuelle de l'individu et du groupe.

Nature de l'être humain.

La nature de l'être pose des problèmes généraux et particuliers que je ne veux aborder que par les plans psychologique et médical.

Deux conceptions générales s'opposent, pour les uns l'homme est bon par nature, animé d'une parcelle de l'« aimance universelle », et le criminel est un « monstre », pour les autres l'homme est un criminel par sa nature et sa nocivité n'a pas changé à travers les âges. Jacques Brissaud a remarquablement développé cette conception dans un rapport sur « une hypothèse de criminogénèse ». « L'homme tue pour se nourrir, pour se vêtir, pour se parer, pour attaquer, pour se défendre, pour s'instruire, pour s'amuser, pour tuer (Brissaud). » Les deux instincts primordiaux de l'homme sont ici l'instinct de lutte et l'instinct sexuel, c'est l'agressivité qui domine. Une seule loi gouverne le monde : celle du plus fort. Et Brissaud cite Duhamel : « Le règne de la civilisation scientifique, industrielle, a donc abouti, c'est un fait, à un immense échec. »

L'instinct égoïste d'agressivité l'emporte sur la pulsion d'aimance universelle. Pour moi, il n'y a pas d'opposition, sinon je renoncerais à bien des choses. Du reste, si les partisans de l'homme exclusivement nocif étaient vraiment convaincus de cette nocivité fatale, pourquoi continueraient-ils à être des chercheurs de la criminogénèse et de chauds partisans de réformes et d'interventions psychologiques, psychiatriques, sociologiques et éducatives ?

Notre connaissance de l'homme est bien courte. Même si, dans l'état actuel, ses tendances égocentriques l'emportent sur ses tendances altruistes, nous devons refuser de penser que l'homme est par essence mauvais. La cruauté, la malfaisance des instincts demeurent encore, mais nous ne pouvons pas affirmer comme Brissaud qu'elles sont éternelles.

Un « homme comme les autres », le criminel, oui, mais avec quelque chose de différent des autres, car la majorité des autres, s'ils portent en eux la graine du crime, savent étouffer son épanouissement ou ont la chance de ne pas la voir germer.

Conjonction de trois éléments.

J'admets volontiers l'hypothèse de Brissaud : « L'homme ne devient criminel que par conjonction de trois éléments :

- » — prédispositions héréditaires ou acquises,
- » — influence du milieu (pente fatale),
- » — enfin, occasion, cette dernière joue le rôle de catalyseur, c'est-à-dire détermine par sa présence la réaction criminelle. »

Nous voyons ainsi s'associer les conceptions de Lombroso et celles de Tarde et de Lacassagne.

Il y a un terrain, un milieu et des circonstances. Mais le terrain n'est pas statique, il a des composantes bio-psychologiques héréditaires et acquises. Le terrain criminogène est dynamique, il dépend de facteurs innés et de facteurs acquis d'origine externe, biologiques ou psychologiques, mais aussi d'origine intérieure ou plutôt mixte par la mise en jeu consciente et surtout inconsciente de toute une série de mécanismes psychogéniques.

Importance des facteurs psychogéniques.

1°) Transgression de l'interdit.

Parmi d'autres, Hesnard les a bien étudiés : « *L'égocentrisme du criminel est particulier, il ne s'agit pas du narcissisme banal que l'on trouve très développé chez quantité de gens normaux, il ne s'agit pas non plus de cette fixation infantile du névropathe, qui actionne le comportement symbolique constructeur de symptômes, ni encore moins de cet univers égomorphique du psychopathe. Cet égocentrisme est structuré de telle façon qu'il ne peut réduire les tensions menaçant son unité que par cet acte exceptionnellement grave, c'est-à-dire chargé de valeurs pour lui, qu'est l'acte criminel. Il y a un domaine immense à explorer, celui de la psychologie de l'interdit, la science du comportement relatif à l'adaptation à l'interdiction : adaptation par l'individu ou par le groupe à l'interdiction. L'être humain est façonné d'interdits, une bonne partie de son psychisme, peut-être la part essentielle, est une entreprise incessante de dépassements, de dépassements ratés ou réussis, d'oppositions entre ces conduites infantiles contre adultes, personnelles contre sociales, instinctuelles contre culturelles, etc.* » Il existe un aspect du comportement humain essentiellement signalé par des valeurs, c'est-à-dire ce que Hesnard appelle le comportement éthique. Avec Hesnard, on entrevoit que la morale ne descend pas du ciel métaphysique sur notre être animal instinctuel, mais qu'elle se structure lentement, laborieusement, au cours de la maturation en conduites d'interdictions, d'abord tout à fait égoïstes, immorales — immorales

objectivement — puis limitées à de petits groupes, la famille, le clan, le gang plus tard, etc., puis enfin à des tendances plus générales, oblatives, altruistes, universalistes, et c'est cette somme du comportement, ce secteur éthique du comportement, qui paraît renfermer la signification essentielle, peut-être spécifique, de la conduite criminelle. *Le criminel est celui qui transgresse l'interdit pour se valoriser ou se revaloriser.* Ses conflits, qui sont toujours à la base de préventions subjectives, de frustrations injustes, l'amènent inévitablement à une situation de menace à sa valeur personnelle, situation dont il ne peut vraiment sortir que par la névrose, la psychose ou le crime. Ce choix est surtout affaire de constitution, au sens très large. *Les criminels n'ont pas du tout à lutter contre leur désir criminel comme avec une force étrangère, comme avec une force opposée à leur volonté, mais ils ont, au contraire, commis leur crime en accord plus ou moins réussi, bien entendu, avec eux-mêmes.* Par conséquent la conception du terme réalisé par « quelqu'un contraint par une force à laquelle il ne peut résister » n'est pas toujours vraie.

« Le crime est d'autant plus déterminé qu'il est plus anti-éthique objectivement, c'est-à-dire qu'il est plus odieux, par conséquent plus dangereux et alors on est obligé de conclure que le déterminisme criminogétique n'appartient plus à la pathologie.

» En criminologie, connaître ce n'est plus pardonner, comme on l'a dit, c'est protéger l'humanité d'abord contre le criminel, c'est ensuite la protéger contre nos propres erreurs morales en substituant aux mystiques révolues du droit de punir et de la vindicte collective, la dignité de la raison (Hesnard). »

Il y a une double structuration progressive de l'ensemble des conduites de l'individu par l'extérieur, l'éducation reçue ou non reçue dont l'influence est souvent inapparente, inconsciente pour l'individu lui-même, qui au fur et à mesure que ses pulsions émergent non seulement les accepte et les laisse s'amplifier, mais encore progressivement laisse fléchir sa conscience morale, se laisse glisser sur la pente et trouve de bonnes raisons pour se laisser aller petit à petit ; ici le mécanisme est conscient et le sujet se laisse volontairement entraîner dans cet engrenage où, au fur et à mesure que la pulsion monte, les freins moraux cèdent, c'est le laisser-aller moral, que le prédélinquant accepte de même qu'il accepte l'acte, quand les circonstances se présentent. Il va de compromission en compromission, mais il garde son libre arbitre, l'homme est encore libre de son destin. Il y a danger déjà pour celui qui vit avec l'idée mauvaise, le danger s'accroît s'il ne fuit pas les contacts nocifs, s'il ne refuse pas les circonstances.

2°) Autolégitimation.

Dans *Ames criminelles* De Greef a bien étudié cette période de précriminalité « au cours de laquelle le processus qui amène à l'acte se précise dans la pensée du futur criminel, opère dans toutes les régions de l'âme une sorte de singulière anesthésie, déforme les valeurs, transforme les principes ». Le paroxysme émotif brusque seul est rare. Sauf dans l'acte commis par le dément, l'idée du crime vient, d'abord fugace, passagère à l'esprit, elle est refoulée, l'homme essaye de la chasser, de s'en libérer, mais elle l'obsède, revient progressivement, cohabite avec lui, le bon sens l'en éloigne : « ce serait de la folie », mais survient la troisième période de De Greef, celle de l'« agonie morale » du coupable, il est à la merci d'une occasion. Bien plus, le criminel se donne peu à peu le droit,

en vertu d'une sous-morale (d'individu ou de groupe), de tuer ou de voler. Cette *autolégitimation* poursuivra son œuvre au-delà de la condamnation et fera le lit de la récidive au même titre que le *mécanisme d'autopunition* qui survient chez d'autres.

3°) Comportement autopunitif.

« Dans tous les cas où la situation familiale ne permet pas l'évolution normale des sentiments œdipiens, le fait fondamental est l'existence et la persistance de *sentiments inconscients de culpabilité* qui font que l'enfant, l'adolescent, puis l'adulte ont des *comportements autopunitifs*. » Les auteurs s'accordent à y voir la source essentielle de ce qui serait la véritable délinquance névrotique, délinquance d'autopunition (Alexander et Staub, Friedlander, Pasche). A ce propos, il est incontestable que le passage d'un adolescent devant le juge est très souvent intégré par lui à la lumière de ses sentiments profonds de culpabilité et de son désir inconscient d'être puni. Il y a un fait important qui explique sans doute les récidives chez les délinquants engagés dans un véritable cercle vicieux, où la punition est recherchée à cause de la culpabilité, mais où elle déclenche des réactions agressives mal pondérées à cause de cette même culpabilité et par conséquent de nouveau génératrice de comportements autopunitifs.

» D'autre part, ces comportements autopunitifs sont l'expression d'un certain masochisme moral, il y a des enfants moralement abandonnés, en même temps qu'ils souffrent de leur abandon, qui érotisent littéralement toute punition qui devient pour eux la seule manifestation d'intérêt et d'amour (Lebovici). »

« Souvent, au lieu d'accabler, le geste criminel apaise. » « Certains, tout en réalisant une tendance judiciaire, paraissent rechercher obscurément la condamnation par la société (A. Porot). » Génil-Perrin faisait déjà remarquer, en 1932, qu'on aboutissait au point de vue pratique à un déterminisme et à un fatalisme assez voisins de ce qu'on reprochait à la doctrine de Lombroso.

Il n'y a pas un criminel, mais des criminels.

En dehors des cas pathologiques, il y a le plus souvent peu de différence entre un criminel et un non-criminel. Glaus écrit qu'il n'est pas possible de décrire un type défini de criminel : l'instinct d'agression et la disposition à la délinquance sont inhérents à la nature humaine. Pour Kate Friedlander, chez la plupart des gens normaux l'envie de tuer un être détesté ou de s'emparer d'un objet convoité reste à l'état de désir fugitif ressenti à l'occasion de quelque émoi perturbateur. En certaines circonstances déterminées, par exemple en temps de guerre, le meurtre cesse d'être considéré comme un crime et les individus incapables de tuer quand la guerre les y autorise sont fort peu nombreux, ce qui permet d'affirmer qu'une tendance au meurtre existe dans tout citoyen respectueux des lois. Toutefois, dans des conditions normales, cette tendance n'aboutit pas à l'acte.

On sait aujourd'hui que les théories qui attribuaient le comportement criminel à une cause unique et à une différence manifeste, mentale ou somatique, entre le criminel et le bon citoyen sont toutes erronées (Friedlander).

Je ne puis pas m'étendre sur l'étude de tous les facteurs criminogènes, nous en reprendrons quelques-uns plus loin à propos de la récidive ; retenons simplement la multiplicité et la complexité des causes et des mécanismes en jeu

dans chaque cas ; l'absence d'unité dans les manifestations, et la nécessité d'une analyse de chaque cas : il n'y a pas un criminel, mais des criminels.

Classification des criminels.

On peut toutefois, en suivant Porot, les classer en quatre grands groupes :

1°) Les criminels ou délinquants *atteints de démence au sens de l'article 64 du code pénal, les malades* : ceux-là, on ne doit pas les retrouver en prison, toutefois leur affection a pu être méconnue au début ou se révéler en cours de peine, tels une épilepsie, un délire chronique, une psychose hallucinatoire, une paralysie générale progressive, etc. Ils doivent être adressés à un service psychiatrique. Nous n'avons pas à les retenir dans cette étude.

2°) Les criminels ou délinquants *d'habitude*, les inadaptés aux règles sociales, ceux qui constituent la clientèle courante des tribunaux et des prisons, les récidivistes confirmés ou futurs, ceux que la société rejette et qu'elle appelle les anormaux, les pervers, les pervertis, les déséquilibrés, les impulsifs, ceux qu'elle englobe sous le terme général de dégénérés, qui sont le plus souvent des anormaux dont la responsabilité est plus ou moins atténuée, qui sont à la fois les victimes et les bénéficiaires de leurs anomalies.

Leur étude bio-psychologique révèle en effet des anomalies, des tares, des troubles, des déficiences qui les font bénéficier de larges circonstances atténuantes et de réductions de peine, alors qu'ils sont plus dangereux que les autres et que leur état ne justifie pas l'internement dans un hôpital psychiatrique.

L'expertise mentale n'aboutit qu'à leur donner une espèce de sauf-conduit et un permis, à tarif réduit, pour les voies de la récidive. Très grave problème qui impose des mesures de défense sociale et la création de centres spéciaux de protection et de soins sous contrôle médico-judiciaire.

3°) Les délinquants ou criminels *d'occasion*. Ici le fond n'est pas mauvais, mais les circonstances les ont exposés au crime ou au délit, et peuvent les exposer à la rechute ; citons l'insatisfaction des besoins primordiaux, comme la faim et la misère, ou l'insatisfaction de besoins créés artificiellement et devenus tyranniques, comme l'alcoolisme ou les toxicomanies, ou encore les obsessions sexuelles. Très souvent l'hyperémotivité ou l'hyperaffectivité, qui n'est pas une tare en soi, fait le lit de ces tendances criminogènes.

4°) Enfin les criminels *sans mobile apparent*. Porot les décrit ainsi : « Lucas a groupé tous ces faits sous le nom de crime sans cause. Le criminel a agi sans avoir obéi à aucun des mobiles habituels, parfois même la victime est inconnue de lui. Il s'agit parfois d'une simple activité de jeu, d'une curiosité qui veut s'offrir un spectacle à la mesure de son imagination : les petits pyromanes ou les vagabonds qui incendient les meules, les dérailleurs de train rentrent dans cette catégorie. Parfois c'est la malignité qu'attire le crime ou le délit, se dissimulant souvent sous un masque de dignité ou d'innocence. Cette perfidie se retrouve chez les auteurs de campagnes calomnieuses par lettres anonymes, ce masque de candeur couvre aussi le visage de ces empoisonneuses récidivistes. René Charpentier nous en a donné une belle étude, car, s'il y a des empoisonnements criminels dictés par l'intérêt et la cupidité, il y en a qui échappent à toutes considérations d'intérêt ou de vengeance. Ces crimes sont en quelque sorte en série, stéréotypés. Dans un certain nombre de cas, la psychanalyse a permis

de détecter des complexes, des états conflictuels aboutissant à une éclosion tragique de libération. »

La démarcation n'est pas nette entre chaque groupe, les obsédés et les passionnels peuvent appartenir aussi bien au groupe 3 qu'au groupe 4, les apathiques, les insuffisants intellectuels aux groupes 1, 2 ou 3. C'est plusieurs Congrès qu'il faudrait consacrer à l'étude de chaque groupe et de ses causes.

Influences, sur le criminel, des actions policières, judiciaires et pénitentiaires.

Les conséquences policières, judiciaires ou pénitentiaires de l'acte crimino-gène vont retentir différemment sur le criminel selon les types de ces diverses catégories. Pour certains, en particulier pour les délinquants d'occasion ou les délinquants complexuels, elles constitueront une véritable surcharge psychogénique grave alors que le délinquant d'habitude pourra rester insensible. Suivez l'évolution de ces conséquences. Après la détente immédiate de l'acte accompli survient, je suppose, plus ou moins rapidement, du moins pour les deux dernières catégories, le sentiment de la faute et l'anxiété de ses suites, aggravés par un état d'ambivalence : d'autres peuvent être accusés, poursuivis, incarcérés ; faut-il se dénoncer ou continuer à « sauver sa peau » ? Le conflit de culpabilité s'accroît, l'angoisse, l'insomnie, l'anorexie minent l'état physique, pendant que la tension psychologique augmente. Le cercle se resserre ; c'est le premier interrogatoire, deux, trois, quatre policiers harcèlent sans arrêt de questions : avouer ou nier ? Se défendre, tenir le coup, ne pas se couper, résister physiquement, ne pas se trahir par l'attitude ? Puis c'est l'arrestation, la séparation des siens, les menottes, les premières réactions de la foule, la cellule, les nouveaux interrogatoires, les confrontations, les réactions des parents, l'attitude des amis, l'accumulation des charges, parfois l'abandon par les siens, ou au contraire la découverte trop tardive d'un amour ou d'un courage méconnu. Car tout n'est pas laid autour d'un prévenu ou même d'un condamné, et même les attitudes les plus charitables peuvent faire naître des regrets ou la désespérance.

Puis c'est le jugement avec toute sa mise en scène, tout ce public odieux de curiosité ou de sadisme, l'étalage de toute l'affaire, les témoignages plus ou moins impartiaux. Dans la situation anxiogène de l'être, qui défend sa vie, sa liberté, les paroles et les questions fusent de toute part : le président, les assesseurs, le jury, l'avocat général, l'avocat, les témoins. La foule réagit, les photographes, les journalistes vont étaler tout ça, l'accusé perd pied, et cependant il faut répondre, il faut suivre, mais bientôt l'homme assiste impuissant à l'acte capital qui va décider de son avenir. Avec la condamnation survient la détente d'une certitude, plus ou moins dure, bientôt compromise par une espérance de cassation, d'appel, ou de grâce, et par la réalité de la situation nouvelle de la détention avec ses promiscuités physiques et morales, la demi-inaction, la durée, la séparation, les besoins sexuels insatisfaits, l'obsession des siens, l'inquiétude pour les siens, mais aussi la révolte, le germe de la vengeance, l'irritation contre la société. De nouveau attitude ambivalente : démissionner, se laisser aller, ou lutter, réagir, tout faire pour en sortir, alternative de dépression avec dégoût de soi et de réactions. Essai de justification chez certains. Alors que la charge affective croît sans pouvoir se détendre, le potentiel moral et la valeur intellectuelle baissent.

Pour quelques-uns il y aura sans doute un ressaisissement salutaire grâce

à la possibilité de dépassement que lui donneront des ressources spirituelles réveillées ou apportées.

Pour la plupart cette suite d'événements particulièrement traumatisants ne pourra que dérégler l'affectivité, surcharger le conflit précédent de complexes : de culpabilité, d'infériorité, ou d'agressivité, de soif de vengeance ou de jouissance compensatrices.

Le cadre, le régime et la règle de vie pénitentiaires affaibliront la santé, amolliront l'énergie. Les relations humaines seront trop rares, ou trop étroites, des camaraderies dangereuses seront créées. Le travail n'aura même pas permis de gagner un pécule de quelque importance pour faciliter le retour à la vie normale. Ici le jugement de Roux est sévère : « C'est la récidive qui fait l'augmentation constante de la criminalité, mais c'est la prison qui fait la récidive. » Et Pinatel rappelle que Charles Lucas parlait autrefois de la criminalité savante ou d'érudition qui s'acquiert dans les pénitenciers mal organisés.

Le retour à la vie normale ? Que réserve-t-il après ce qui s'est passé ? Quels sont les sentiments de la famille ? Quelle va être son attitude ? Celle des amis, celle des camarades de travail ?

Le travail lui-même sera-t-il possible ?

RÉCIDIVE

A la libération l'homme a payé, mais il n'est pas réellement libéré. Il retourne à la vie avec une lourde charge : s'il était taré, il n'est pas guéri ; s'il était simplement troublé, il n'est pas soulagé ; s'il était normal, il est marqué.

Que va-t-il devenir ? C'est maintenant que les facteurs de récidive vont continuer à jouer, que les facteurs de rechute vont intervenir. Les facteurs de récidive sont ceux qui font le délinquant d'habitude. Pierre Cannat nous les a présentés dans sa thèse : *Nos Frères les récidivistes*. Ils sont les victimes moins d'une perversité foncière ou d'une véritable incorrigibilité que d'une grande faiblesse et d'une incapacité d'adaptation au milieu, ils sont délinquants par tendance.

La fréquence du récidivisme paraît augmenter d'après les quelques statistiques dont on dispose, alors que la criminalité se localise. Il y a dans la société une sorte de déchet composé d'éléments antisociaux en lutte ouverte avec la légalité, c'est « la pègre des apaches à Paris, des nervis à Marseille » (Locard), constituant avec les filles qu'ils prostituent et dont ils vivent tout un monde spécial, vivant de l'exploitation de celles-là comme un dangereux et malfaisant parasite, ayant sa langue, ses mœurs, ses maladies spéciales (Reinach). Il y a une corporation antisociale, « mais elle ne reste pas enfermée dans son propre sein, elle s'endurcit, elle rayonne en partie en dehors parmi les déclassés qu'elle classe, parmi les oisifs qu'elle occupe, parmi les décaqués de tous genres qu'elle enfèvre de perspectives d'un nouveau jeu, le plus riche en émotions » (Tarde).

« Le crime se reproduit en lui-même » (Joly), mais aussi il attire et il féconde. C'est ce milieu, ce sont ces perspectives qui dans toutes les villes de quelque importance attendent le libéré d'autant plus facilement qu'en prison il a déjà établi des relations, des camaraderies avec des individus de ce monde spécial.

Ce risque de contamination est valable pour tous, il est difficile à prévoir si l'on ne conserve pas le contact avec le libéré.

Le récidiviste a été un délinquant ou un criminel précoce.

Il est par contre un élément de pronostic sombre que nous révèlent des études sur le passé des récidivistes adultes et sur l'avenir des mineurs délinquants : Badonnel indique que sur cent relégués pris au hasard en 1940 en France, 43 % avaient commis leur premier délit avant 18 ans, 18,2 % entre 18 et 21 ans, 38,3 % après 21 ans ; Erwin Frey, en Suisse, et Pinatel, en France, ont attaché leur nom à cette étude des relations entre la délinquance juvénile et le récidivisme : il existe un rapport nécessaire entre la criminalité précoce et le récidivisme. Tous deux expriment, mais à des stades différents du développement de la personnalité, une même prédisposition. 20 à 25 % des criminels précoces deviennent plus tard des récidivistes incorrigibles, les infractions commises par de tels individus dans leur jeunesse ne sont que les premiers anneaux d'une chaîne qui s'allongera éventuellement tout au long de leur existence.

Abstraction faite d'un groupe restreint de délinquants sexuels, les infractions dans la carrière criminelle de tout récidiviste remontent déjà à l'enfance ou à l'adolescence. Autrement dit tout récidiviste a été un criminel précoce.

Le récidiviste ne le devient pas d'une façon inattendue et imprévisible, mais c'est dès l'adolescence, voire la prime jeunesse, que ce développement s'annonce par les symptômes précoces spécifiques d'un comportement asocial et même antisocial. Plus la phase asociale et criminelle est précoce, plus il est probable que cet individu deviendra un récidiviste. Remarquons toutefois que ni la délinquance juvénile, comme telle, ni l'abandon moral en lui-même ne doivent être interprétés comme des symptômes précoces d'un développement conduisant nécessairement au récidivisme. Seul un ensemble déterminé de symptômes d'un comportement asocial en connexion avec la criminalité précoce peut être considéré comme l'indice d'un tel développement futur. Pour Pinatel, presque tous les futurs récidivistes commencent à commettre des délits ou des crimes très tôt, dans la majorité des cas avant 14 ans révolus, très souvent pendant ou avant même l'école primaire, et le récidivisme est continu.

D'après ses propres constatations, Kate Friedlander estime que les premiers symptômes du comportement délictueux se manifestent entre 7 et 9 ans chez les délinquants à caractère antisocial et elle ajoute qu'il est exceptionnel de voir une carrière criminelle débiter tardivement dans la vie. Les statistiques de la criminalité nous apprennent que *les premières comparutions devant les tribunaux se produisent entre 15 et 17 ans*. Une conduite antisociale avait précédé le délit actuel. Les premiers délits avaient eu lieu de un à cinq ans avant la première action judiciaire, quelquefois même plus tôt encore.

Heuyer écrit que 75 % des clients habituels des prisons et des récidivistes ont fourni dès leur enfance et leur adolescence la preuve qu'ils avaient déjà des tendances antisociales. Pour Staub et Alexander, l'homme naît criminel et, dès les premières années de sa vie, affirme son inadaptation.

L'adaptation sociale ne commence qu'avec la victoire sur le complexe d'Œdipe, c'est alors seulement que l'évolution de l'homme sain se sépare de l'évolution du criminel.

Pour De Greef, il est en apparence comme les autres, aucun type biologique, aucune tare qui lui soit propre, c'est le plus souvent un déséquilibré mental, un hyperémotif, un anxieux, un mythomane, un cyclo-thymique, un schizoïde.

L'accord n'est pas fait sur les facteurs et les mécanismes.

S'ils sont d'accord sur la précocité des manifestations, Erwin Frey et Miss Friedlander ne se suivent pas quant aux mécanismes. Pour le premier ce sont certaines formes spécifiques héréditaires de psychopathies et leurs combinaisons qui sont les facteurs déterminants de la criminalité précoce et de ce fait du récidivisme. Il n'existe pratiquement aucun récidiviste incorrigible qui ne soit à la fois psychopathe et criminel précoce. Ici le terme de psychopathe est compris dans le sens de la terminologie psychiatrique allemande, qui diffère de celle du sens adopté en France et qui correspond au fond à des troubles du caractère.

A chacune des formes simples ou mixtes de psychopathie correspond un comportement antisocial caractérisé par un complexe d'attitudes qui ne se retrouve dans aucune autre forme de psychopathie. Le comportement asocial d'un impulsif sera dès la première enfance totalement différent de celui d'un psychopathe incapable de réagir, affectivement par exemple.

La débilité mentale comme telle ne joue dans la criminogénèse du récidivisme qu'un rôle insignifiant et lorsque, par contre, la débilité s'ajoute à certaines formes de psychopathies elle peut jouer le rôle d'un coefficient criminogène qui, selon les formes de psychopathies sur lesquelles elle se combine, en augmentera ou au contraire en diminuera l'intensité criminogène.

Les troubles psychogènes, surtout lorsqu'ils se développent sur la base d'une psychopathie constitutionnelle, jouent un certain rôle comme facteur déclencheur, comme coefficient de l'intensité criminelle ; par contre ils sont de peu d'importance pour l'étiologie du récidivisme.

Il n'existe pas de facteur criminogène isolé, en quelque sorte autarcique, qui conduise nécessairement à la criminalité, ce n'est que le concours de certains facteurs qui peut devenir criminogène. La façon dont ils se combinent n'est pas due au hasard et nous observons que certains facteurs ont entre eux une affinité telle que nous les retrouvons fréquemment combinés dans un même individu.

Les facteurs sociaux n'ont jamais, quels qu'ils soient, un effet criminogène autonome, leur influence dépend du type de la personne sur laquelle ils s'exercent, c'est la structure de la personnalité qui détermine le degré de sensibilité au milieu. Ainsi donc, dans toute influence par le milieu, coagissent en quelque sorte dans les coulisses les dispositions naturelles : l'effet criminogène du milieu est conditionné par la structure personnelle. Ce n'est pas un hasard qui fait que nous subissons l'influence de certains milieux plutôt que d'autres. Une prédisposition conditionnée par les facteurs biologiques nous incite au contraire à préférer tel entourage particulièrement conforme à notre nature, ainsi la nature de l'homme et son milieu ne sont pas deux pôles contradictoires, dont la causalité est criminogène, mais constituent une unité dynamique.

Les facteurs qui prédisposent avec un haut degré de probabilité au récidivisme apparaissent, à la lumière des premières recherches scientifiques entreprises, comme étant principalement d'ordre biologique. Relevant de ce premier plan se rangent d'abord les troubles du caractère, surtout s'ils sont compliqués par la

débilité intellectuelle. Il est capital de noter que les symptômes de ces anomalies caractérielles sont régulièrement rencontrés dès les premières années de la jeunesse.

La conception de Kate Friedlander est beaucoup plus psychogénique : elle parle du « *caractère antisocial* » qui crée une *réceptivité aux réactions délinquantes*. Aichorn fait mention d'un état latent de délinquance et soutient qu'il n'y a de délinquance manifeste que s'il y a au préalable déformation du caractère.

Trois facteurs contribuent à la formation du *caractère antisocial* qui se manifeste par une impossibilité de passer du principe du plaisir au principe des réalités et une incapacité à vaincre le désir, comme à prévoir les conséquences de la réalisation de ce dernier, ce sont :

- a) la puissance des besoins instinctuels qui n'ont pas été modifiés,
- b) la faiblesse du moi,
- c) le manque d'indépendance du surmoi.

Ces trois facteurs sont intimement liés. L'absence de toute modification précoce de l'énergie instinctuelle joue dans la faiblesse du moi et dans la formation perturbée du surmoi un rôle important. L'enfant qui n'aurait d'un *caractère antisocial* aborde la période de latence ne devient pas forcément un délinquant. Toutefois cette *structure caractérielle crée une réceptivité aux réactions* de délinquance et l'attitude sociale future de l'enfant va dépendre de nombreux facteurs constitutionnels et milieux.

Types de comportements de l'enfant ou de l'adolescent futur récidiviste.

Il est important de savoir quels sont les types de comportements, d'une part de l'enfant et de l'adolescent futurs récidivistes, et d'autre part du récidiviste adulte confirmé.

Avec mon assistant le docteur Faure, dans un rapport présenté en 1951 à Rennes au Congrès des aliénistes et neurologistes des pays de langue française, consacré aux « *comportements pervers* », nous avons essayé d'étudier les aspects présentés par ces mineurs. Nous nous sommes efforcés d'éliminer les conceptions à prioristes trop souvent exprimées en termes de psychologie ou de morale et de fonder notre étude sur l'analyse des comportements. Sur 800 dossiers correspondant chacun à une moyenne de trois mois d'observations faites dans nos centres par des équipes spécialisées, nous avons retenu 70 cas pouvant correspondre à la définition que nous avons adoptée.

« Est considéré comme *comportement pervers* tout ensemble d'activités récidivantes, à orientation antisociale, fréquemment nuisibles et même destructives, souvent sans motivation nettement apparente ou avec motivation apparemment insuffisante, activités difficilement réductibles par l'éducation ou par l'intimidation, avec attitude d'inacceptation des normes habituelles organisatrices du cadre social, position égocentrique qui ne s'insère réellement dans aucun groupe organisé. » Nous avons été amenés à distinguer plusieurs types :

— *Les comportements pervers simples* :

- les uns à forme nonchalante pure,
- les autres associant la nonchalance et l'impulsivité,
- d'autres enfin représentant la forme majeure de ce groupe : les *comportements pervers agressifs*,

et, d'autre part,

- *les comportements pervers avec fond de déséquilibre mental :*
 les uns dominés aussi par la note « nonchalance morale »,
 les autres par la note « agressivité ».

Après avoir analysé les symptômes propres à chaque type nous avons décrit les conditions étio-pathogéniques. Je ne puis que vous renvoyer à la lecture de ce travail et je m'excuse de penser qu'il peut être utile à tous ceux qui s'intéressent à ces problèmes, car c'est bien là que nous trouvons les racines du récidivisme.

Nous avons mis l'accent sur la gravité du déséquilibre mental que d'autres, comme Brousseau, préféreraient appeler l'instabilité sociale.

On lira aussi avec profit le travail d'Erwin Frey sur l'avenir des mineurs délinquants, paru dans un cahier spécial de *Sauvegarde de l'Enfance*. Cet auteur a même établi un schéma de pronostic social. Il affecte d'un coefficient les facteurs suivants : hérédité, anomalies du caractère, milieu éducatif, difficultés éducatives, conscience et critique de soi-même, mauvaises fréquentations et mauvais emploi des loisirs, genre et gravité du délit commis, précocité de la délinquance (la date du premier délit commis et la densité de la récidive jusqu'à l'internement).

Aux Etats-Unis, Sheldon Glueck poursuit un travail afin de déterminer les tables de prédiction de la délinquance juvénile.

Enfin, peu avant sa mort, mon regretté ami le docteur L. Bovet, de Lausanne, a laissé dans une monographie de l'O.M.S. le condensé d'une vaste enquête qu'il avait faite à travers le monde sur « les aspects psychiatriques de la délinquance juvénile ».

Tous ces travaux doivent être connus non seulement par ceux qui s'intéressent à l'enfance, mais par tous ceux qui veulent comprendre la récidive de l'adulte.

Comportement du récidiviste adulte confirmé.

P. Cannat, de son côté, a essayé de dégager les traits communs de la psychologie du récidiviste adulte. Contrairement à ce que l'on pense habituellement, le récidiviste apparaît bien souvent comme un émotif, les événements produisent en lui une impression profonde, comme sur un cerveau mal achevé, porté à exagérer l'importance des événements, il est sujet à de dangereuses sautes d'humeur ; imaginaire comme l'enfant, capable de passer d'un comportement excessif à un abattement sans raison ; comme l'enfant encore accessible aux suggestions et aux tentations, facilement tenté par la propriété d'autrui, les femmes, l'alcool, les stupéfiants. L'absence de volonté est souvent totale. Le récidiviste fuit tout ce qui est pénible, tout ce qui peut causer quelque souffrance. Sa position est constamment négative. Devant tout ce qui peut troubler sa quiétude, il est incapable de réfléchir et surtout de prendre une décision réfléchie. C'est un esprit léger attaché à l'immédiat, qui ne voit pas les conséquences lointaines de ses actes et qui préfère s'en détourner pour ne pas avoir à régler sur elle sa conduite. Mal élevé, ou plutôt non éduqué, il se présente comme un grand enfant fantasque. On note ici le défaut de maturation affective et d'intégration sociale.

Il ignore tout de la vie, de la nécessité de l'effort, du respect du droit d'autrui et de la résistance aux tentations. Souvent fanfaron, il n'a pas de repentir. Il plaide non coupable, refusant la paternité morale de ses gestes, projetant la faute sur d'autres, voire sur la victime, il est l'enfant du malheur et le jouet de la fatalité. Il n'a pas de sentiment conscient de culpabilité, pas l'acceptation de la notion d'être dangereux pour la société et pour les autres ; s'il exprime des regrets, ils ne portent que sur l'enchaînement des faits, jamais sur l'acte lui-même dont il ne comprend pas toujours la valeur morale. Du reste on ne peut regretter que ce qu'on a connu. Paresseux et sans métier, il manque généralement de confiance à l'égard de la société. Une seule chose bien souvent peut faire vibrer son affectivité, le souvenir de sa mère.

Cette description de psychologie « en surface » ne laisse-t-elle pas apparaître le défaut de maturation psycho-affective et la fragilité psycho-sociale décrits par les psychogénistes et la non-liquidation du complexe d'Œdipe indiquée par les psychologues de « la profondeur » ? Une seule évocation peut faire vibrer le récidiviste : celle des premiers émois : la mère. Ce qui marque encore le puérilisme discordant de criminels dangereux restés au stade des comportements les plus primitifs.

LIBÉRATION

Ainsi donc, à la libération, le criminel est *ou bien un homme comme les autres dont l'évolution s'est faite à peu près normalement, ou bien un homme qui n'a pas encore pu, du fait de ses tares caractérielles, de ses anomalies biologiques et des carences et des agressions psycho-sociales, devenir comme les autres.* Il est essentiellement un *immaturé* et un *déséquilibré*.

Le libéré est un homme comme les autres.

Pour les premiers, l'attitude est relativement simple : il suffit de les comprendre en recherchant l'explication de leurs actes, en situant ceux-ci dans leurs éléments circonstanciels et dans leur contexte matériel et humain, en essayant de saisir non pas ce qu'il y a d'apparent dans leur milieu de vie, mais ce qu'il y a eu de « vécu et de senti » par le délinquant lui-même.

Il faut — avant la libération — préparer le retour par une action socio-éducative sur le cadre et les conditions de vie des lendemains de la libération. Il faut non seulement apaiser celui qui vient de payer sa dette, mais encore l'armer pour ces lendemains difficiles : ici le psychiatre, le psychothérapeute, l'assistante sociale pourront, par une action directe, joindre leurs techniques conjuguées à l'influence bienfaisante du moraliste et du spiritualiste. *Ici les valeurs ont conservé tout leur sens* : le cœur à cœur est possible, l'homme parle à un homme comme lui, et la miséricorde peut être efficace si l'on évite deux écueils : la sentimentalité et le paternalisme ou le maternalisme. Ces hommes sont des majeurs comme nous, ils ont payé et, pas plus que nous, ne doivent encore quelque chose à la société. Ce qui va compter pour eux ce n'est pas tant ce que l'on apporte que la façon d'apporter, il ne peut s'agir ni d'aumône ni de pitié, mais bien de charité au sens chrétien du terme.

Pour ce premier groupe vous pouvez beaucoup : ce sont les convalescents

d'une maladie aiguë. Pour les mieux comprendre, poursuivez vos recherches et votre information, organisez des équipes de techniciens qui observeront et soigneront, faites appel à l'intervention morale et spirituelle, collaborez étroitement aussi bien avec la justice et l'administration pénitentiaire qu'avec la famille.

Vous aurez la satisfaction d'avoir accompli une action *charitable authentique* et efficace.

Le libéré est un immature et un déséquilibré.

Mais ces convalescents ne sont pas les vrais récidivistes ; avec le second groupe, celui des chroniques, le problème est bien différent.

Nous trouvons ici la conjonction des trois facteurs déterminants du crime :
— la structure permanente donnant une prédisposition quasi constitutionnelle ou acquise très tôt ;

— le dynamisme criminogène progressif et continu : la pente fatale sur laquelle le sujet a commencé à glisser très tôt ;

— les circonstances d'autant plus nombreuses et pressantes que le sujet a été attiré autant par sa nature que par son évolution dans un milieu spécial où elles existent en permanence.

Ici les deux premiers facteurs au moins ont marqué le futur récidiviste depuis longtemps déjà.

L'action à entreprendre n'est plus individuelle, mais bien collective. S'il est vrai que « tous les caractériels et spécialement les caractériels étiquetés pervers apparaissent dans la perspective historique individuelle comme des immatures affectifs et des arriérés de la situation œdipienne » (Hesnard), s'il est vrai que les erreurs éducatives et sociales ont joué très tôt et eu pour conséquence l'absence du changement des pulsions instinctuelles, s'il est vrai que « les facteurs sociaux et économiques, qui jouent un rôle statistiquement si évident dans la délinquance juvénile, ne peuvent être compris qu'à la lumière des premières difficultés affectives de l'enfant dont ils constituent en quelque sorte une image en résonance » (Lebovici), s'il est vrai qu'il existe des tares caractérielles congénitales ou acquises précocement : l'hérédité criminelle a été démontrée statistiquement par Lance, Krantz et Strumpf et selon Louis Verweeck 90 % des récidivistes sont des dégénérés quand ils ne sont pas des buveurs, s'il est vrai que tout cela est responsable des structures caractérielles antisociales ou de l'état latent de délinquance, ce n'est ni à la libération ni pendant la détention qu'il faut agir, mais bien avant l'instruction judiciaire. Le problème n'est pas pénitentiaire, il est social général.

Ce n'est pas seulement une question de cure individuelle, mais bien une question de prophylaxie sociale collective.

PROPHYLAXIE DU RÉCIDIVISME : SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET PROTECTION

Il faut aller prendre le mal à sa racine et à ses origines. Lutter contre les facteurs primaires génétiques, éducatifs et sociaux, c'est-à-dire les tares familiales par un eugénisme respectueux des libertés humaines, les erreurs éducatives par une

préparation des futurs parents à leur mission d'éducateurs, les anomalies sociales de notre époque : telles que la misère, le chômage, l'insatisfaction des besoins humains les plus élémentaires, la promiscuité, etc., par une réforme de structure : c'est au fond reprendre tous les moyens de la sauvegarde de l'enfance et de l'organisation de la santé mentale. C'est agir dans un double sens d'adaptation de l'individu à la société actuelle, mais aussi de la société à la nature humaine. Nos connaissances scientifiques, nos conceptions biologiques ou psycho-sociales ne doivent pas nous faire perdre de vue cette nature humaine. Ce n'est pas dans le seul naturalisme positiviste disséquant l'homme en fonctions, et le monde qui l'entoure en stimulants que nous trouverons son explication et dans une conception éducative strictement causale et conditionnante que nous découvrirons les moyens d'accéder au meilleur des mondes, mais bien dans la prise en considération, à côté et même au-dessus de tout cela, de l'existence d'une âme humaine, fondement de la personnalité, facteur souvent déterminant des réactions d'adaptation.

J'ai l'air de m'éloigner de mon sujet et cependant, dans une étude récente (1950), sir Leo Page met au premier rang des facteurs de la délinquance la perte de la foi religieuse et l'abandon de la pratique de la religion ; il cite ensuite la décrépitude de la vie familiale et à la même époque Stott conclut : les délinquants sont essentiellement ceux qui ne se sont pas sentis aimés.

Les facteurs impondérables, spirituels et affectifs, sont essentiels dans l'adaptation sociale.

S'ils n'ont pu jouer assez tôt, nous pouvons espérer cependant encore que dans certains cas les actions spirituelles et humanitaires pourront soulager ces êtres démunis de sens moral et privés d'amour authentique. Mais, comme l'écrit De Greeff, de l'esprit de charité chrétienne duquel on ne peut douter : « Pour guérir de tels récidivistes il faudrait pouvoir remonter le temps et l'âge d'apparition des principaux instincts, ce serait remonter la marche du temps... On ne peut créer des habitudes honnêtes que là où il existe des tendances à quelque chose, on ne peut plus rien créer là où les tendances sociales sont mortes avant d'avoir pu être accrochées à la personnalité. »

Je souhaite que les propos que je vous rapporte soient trop pessimistes. J'ai noté dans le bulletin de la Fédération mondiale pour la santé mentale d'octobre 1951, d'après les renseignements fournis, je suppose, par le ministère de la Justice, que la psychothérapie individuelle était pratiquée dans une certaine mesure, et tout au moins en ce qui concerne certains cas individuels, dans toutes les prisons et tous les établissements pénitentiaires de France, par les médecins de ces établissements. Il n'est toutefois prévu de psychothérapie régulière et organisée que dans douze établissements pénitentiaires, parmi lesquels on cite pour les adultes Fresnes, La Roquette, Lyon, Loos (Nord), Melun, Clermont-Ferrand, Château-Thierry.

Je serais heureux de savoir si une psychothérapie réelle y est pratiquée, quels en sont les responsables, et quels résultats ont été obtenus. Je connais une réponse publiée en 1952 par Giscard : « Les échecs sont nombreux dans une telle œuvre, toutefois ils ne sont pas tels qu'on doive renoncer aux efforts commencés ni revenir en arrière pour se contenter de mesures de défense sociale pure. »

Il faut donc mener de front les actions sociales préventives très précoces et les interventions individuelles de cure, à condition que celles-ci soient menées dans les meilleures conditions techniques et morales possibles.

Les législateurs par les réformes sociales, les techniciens par la psychopédagogie médico-sociale et tous ceux qui par leur action directe contribuent à la formation morale et spirituelle doivent associer leurs efforts.

Le juge sait maintenant qu'il « ne sera plus libéré par sa sentence » ainsi que le disait un procureur général de Montpellier, Cenac. Il lui appartient de faire appel à tous ceux qui peuvent l'aider à la cure et au reclassement par l'assistance morale, psychologique et sociale.

Il incombe aussi aux responsables de la législation et de l'administration de faciliter le développement de la sauvegarde de l'enfance et de la santé mentale par une action coordonnée des divers ministères intéressés et par la collaboration sincère et étroite des secteurs public et privé.

Je reprends mes vieux « dadas » et m'en excuse, mais tous les problèmes humains sont liés et la récidive dans la délinquance n'est encore qu'une des manifestations extrêmes de l'inadaptation individuelle et sociale.

Quand vous vous intéressez au sort des délinquants et des criminels, vous ne répondez pas seulement à l'élan de votre cœur, mais peut-être, sans le savoir, vous collaborez à l'œuvre d'apaisement général des âmes, car le jour où les hommes auront pris conscience qu'ils sont tous des récidivistes, ils n'affubleront plus du nom de justice ce qui n'est bien souvent qu'un moyen de défendre leur égoïsme alarmé ou de satisfaire un esprit de vindicte, de vengeance et d'agressivité.

N'est-ce pas l'abbé Rey-Herme qui écrit que « par une sorte de sadisme collectif, il semble qu'elle (la justice) vise avant tout à faire sentir à l'individu que la société est plus forte que lui et que, s'il lui plaît, elle peut l'écraser sans condition ».

Certes, il y a des récidivistes qu'il faut actuellement écarter de la société, la partie est perdue pour eux, mais pour les autres, pour ceux de demain, c'est dans la réforme de soi-même, suivant les lois morales éternelles qui se résument en quelques commandements, dans l'amour du prochain exercé très tôt et dans un minimum de conditions sociales et dans un climat moral suffisants, que nous trouverons les vrais remèdes de la récidive.

BIBLIOGRAPHIE

- Aichorne A. : *Wayward Youth*. — Londres, 1936.
- Boutonier J. : « Idées se dégageant des travaux ». — 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950.
- Bovet L. : « Les Aspects psychiatriques de la délinquance juvénile ». — Organisation mondiale de la santé, Palais des Nations, Genève, 1951.
- Bulletin de la Fédération mondiale pour la santé mentale*. — Volume 3, n° 5, octobre 1951.
- Brissaud J. : « Sur une hypothèse de criminologie ». — 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950 ; *Annales de médecine légale et de criminologie*, tome XXXI, 1951, n° 1-2.
- Cannat Pierre : « Nos Frères les récidivistes ; esquisse d'une politique criminelle fondée sur le reclassement ou l'élimination des délinquants ». — Paris, 1942, thèse de droit.
- Chazal J. : « Etudes de criminologie juvénile ». — P.U.F., Paris, 1952.
- Frey Erwin : « L'avenir des mineurs délinquants ». — *Les Cahiers de Sauvegarde*, Paris, 20, rue Euler (8^e).
- Friedlander Kate : « La Délinquance juvénile ». — P.U.F., Paris, 1951.

LE LIBÉRÉ ET SES CARACTÉRISTIQUES PSYCHOLOGIQUES ET MÉDICALES

- Greeff (De) : « Ames criminelles ». — Casterman, Tournai.
- Greeff (De) : « Introduction à la criminologie ». — J. Vandenplas, Bruxelles.
- Hesnard : « L'Univers morbide de la faute ». — P.U.F., Paris, 1949.
- Hesnard A.-L. : « Le processus de la légitimation subjective en criminologie ». — 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950.
- Heuyer G. : « La Méthode psychiatrique en criminologie ». — 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950, page 353.
- Lafon R. : « Les Aspects médico-psychiatriques de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile ». — Conférence faite au Cycle européen d'études sociales organisé à Paris par l'O.N.U., décembre 1949, in *Languedoc médical*, n° 93, 1950.
- Lafon R. et Faure J.-L. : « Le Problème des comportements pervers chez l'enfant et l'adolescent ». (Bibliographie). — Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, juillet 1951, Masson et Cie, Paris.
- Lagache D. : 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950.
- Lebovici : 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950.
- Lebovici S., Male P. et Pasche F. : « Psychanalyse et criminologie ». — Actes du 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950.
- Pinatel : « Traité élémentaire de science pénitentiaire et de défense sociale ». — Imprimerie administrative, Melun, 1950.
- Porot A. : « Manuel alphabétique de psychiatrie clinique, thérapeutique et médico-légale ». — P.U.F., 1952.
- Repond A. : Interventions. — 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950.
- Rey-Herme : « Quelques aspects du progrès pédagogique dans la rééducation de la jeunesse ». — Librairie philosophique J. Urin, Paris, 1945.
- Page (Sir Léo) : « The young lag : a study in crime ». — *La Documentation française*, 13 avril 1951, n° 1463.
- Stott M. D. H. : « Delinquency and human nature ». — *La Documentation française*, 13 avril 1951, n° 1463.
- Zamaron : 2^e Congrès international de criminologie, Paris, 1950.

*